

Déclenchement du niveau de crise sur l’eau potable pour l’ensemble du département de Loire-Atlantique à compter du 17 août 2026

- L’été 2026 connaît une sécheresse d’intensité et de durée inédites depuis que des statistiques sont réalisées ;
- Les niveaux de nappes phréatiques et débits des cours d’eau sont à un niveau historiquement jamais atteint à cette période de l’année ;
- A l’approche de la fin août, les ressources en eau potable font l’objet d’une surveillance accrue du fait des grandes marées (remontée du bouchon vaseux de la Loire* qui limite la prise d’eau de Nantes Métropole) et du retour progressif des habitants de la métropole nantaise.

*La Loire représente à elle seule 70 % des ressources utilisées pour la production d’eau potable en Loire-Atlantique

En prévention et pour protéger les ressources, le niveau de restriction “crise” (niveau 4/4) est déclenché sur l’eau potable à partir du lundi 17 août 2026.

Un renforcement des contrôles est en cours afin d’assurer le respect de la réglementation. Outre les restrictions réglementaires, le préfet appelle chacun à une consommation raisonnée et raisonnable.

Les nouvelles restrictions

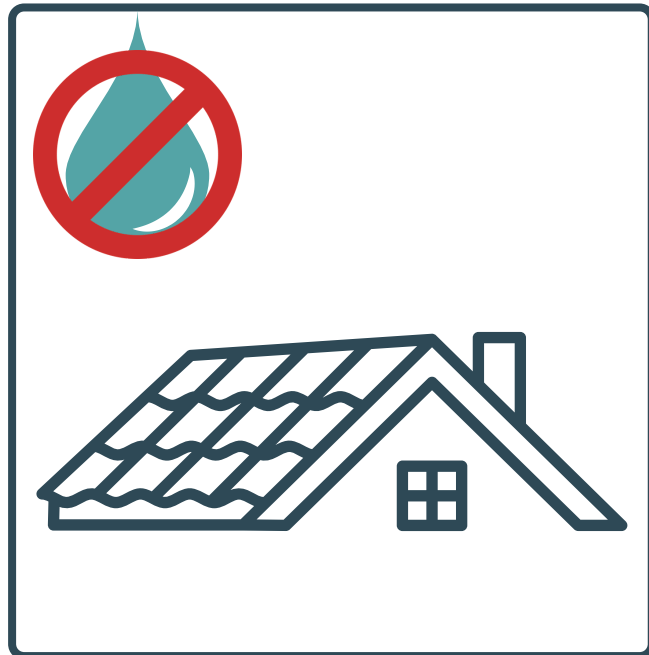
Les niveaux de gestion de la sécheresse			
niv. 1/4	niv. 2/4	niv. 3/4	niv. 4/4
vigilance	alerte	alerte renforcée	crise
Déclenchement de mesures de communication et de sensibilisation des usagers.	Premières mesures de restrictions des usages.	Renforcement des mesures de restrictions.	Renforcement des mesures de restrictions.

Pour les citoyennes et citoyens

Interdiction totale



Remplissage des piscines



Nettoyage des façades, voiries et toitures

Restrictions horaires

interdit de 8h à 20h



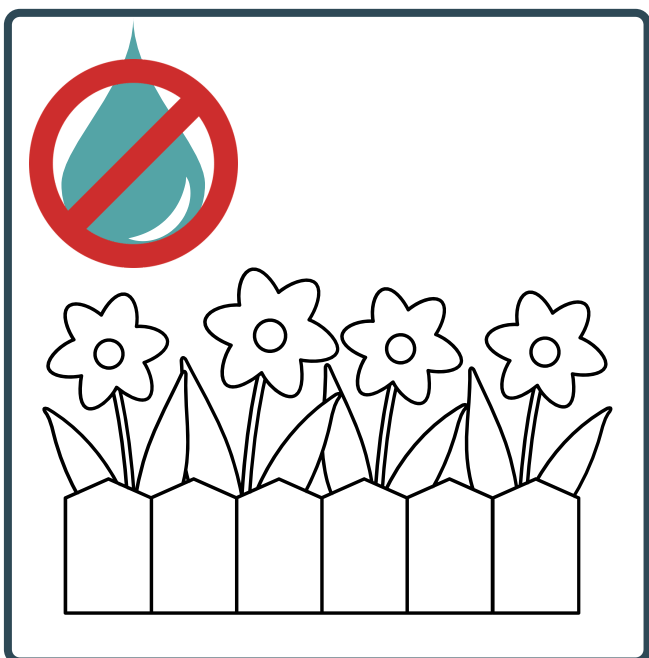
Arrosage des jardins potagers

Pour les collectivités

Interdiction totale



Arrosage des terrains gazonnés



Arrosage des espaces verts

L’arrosage des pelouses et l’utilisation des douches de plage sont interdits depuis le niveau alerte (2/4)

Pour l’agriculture

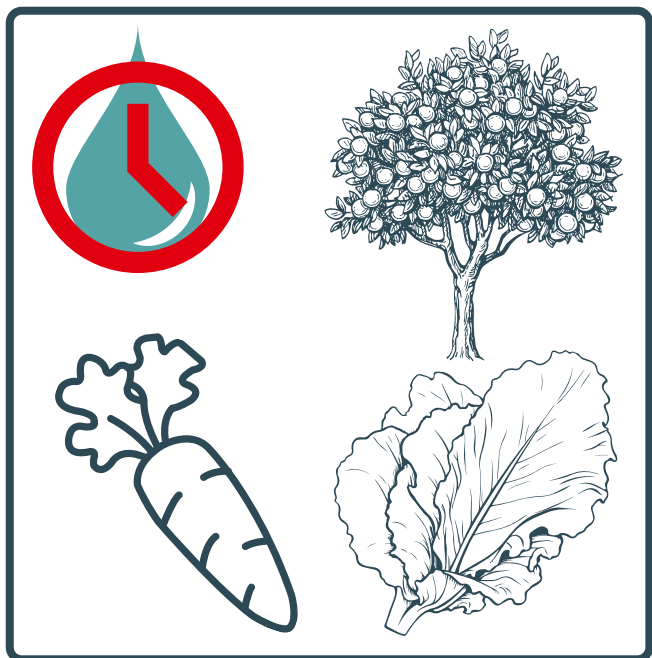
Interdiction totale



Irrigation des grandes cultures

Restrictions horaires

interdit de 10h à 20h et la nuit du samedi



Irrigation maraîchage plein champ, vergers

Pour les industriels

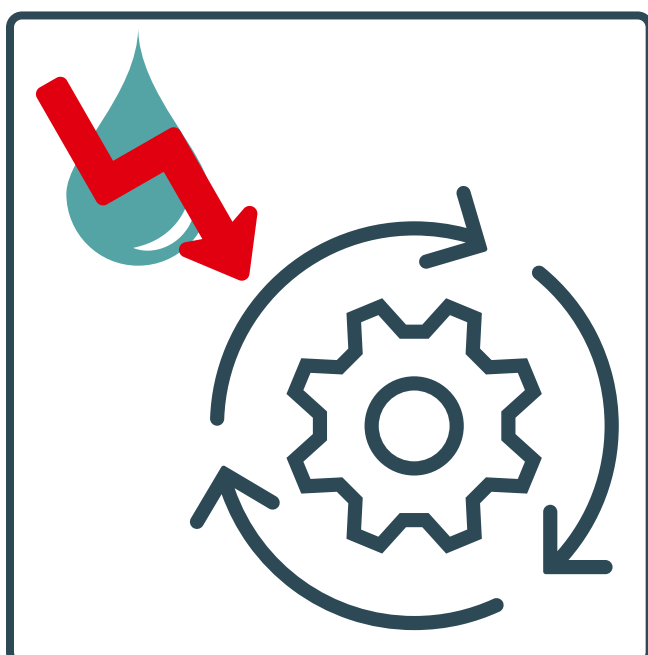
Interdiction totale



Eau non nécessaire à la production

Réduction

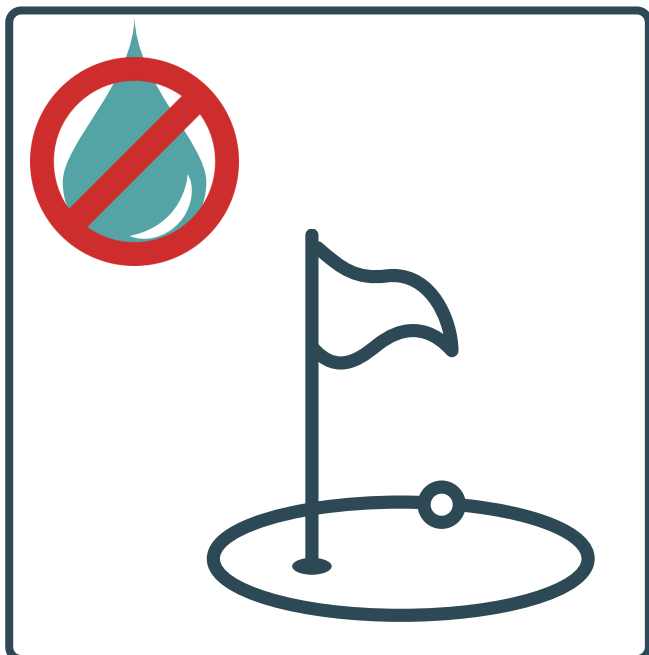
du volume journalier de 25 %



Eau nécessaire à la production

Autres usages

Interdiction totale



Arrosage des green et départ de golf



Lavage de véhicules en station*

*Le lavage des véhicules à domicile à titre privé est interdit toute l’année